

## Distribution exceptionnelle de sommes à prélever sur la prime de fusion

L'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société LafargeHolcim Maroc SA, réunie extraordinairement le 15 novembre 2016, a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, de procéder à la distribution à titre exceptionnel, d'un montant de 170 dirhams par action, à prélever sur le poste « prime de fusion » et payable à compter du 12 décembre 2016.

### CONTACTS MEDIAS :

*Malika Youssoufine, Direction Ressources Humaines et Communication*  
*Jamal Hyabi, Département Relations Publiques et Communication Externe*

- [malika.youssoufine@lafargeholcim.com](mailto:malika.youssoufine@lafargeholcim.com)  
- [jamal.hyabi@lafargeholcim.com](mailto:jamal.hyabi@lafargeholcim.com)